

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

RÈGLEMENT #436-4 Modification article 30 – Valeur des terrains

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 436-4 intitulé « Modification article 30 – Valeur des terrains »

Avis public est par les présentes donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 6 juin 2022, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement # 436-4 lequel a pour objet modifier la façon de calculer la valeur des terrains assujettis aux contributions de fonds de parc du règlement de lotissement # 436 afin d'utiliser des valeurs plus près des valeurs marchandes ;
2. Qu'une **assemblée publique de consultation** se tiendra **lundi le 15 août 2022 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville** située au 4055, rue Principale à St-Cyrille-de-Wendover ;
3. Que toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des modifications proposées par le projet de règlement **peut également le faire par écrit avant 16h 30 le 15 août 2022 de l'une des méthodes suivantes :**

par courriel à dir.urbanisme@stcyrille.qc.ca ou

par la poste au 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover (Qc), J1Z 1C8 ;
4. Qu'au cours de cette période, le service d'urbanisme de la municipalité est disponible par courriel ou par téléphone pour répondre aux questions des citoyens ou fournir une copie du projet de règlement
5. Que le projet de règlement vise l'ensemble de la Municipalité ;
6. Que la personne intéressée à s'exprimer doit indiquer le numéro de règlement sur lequel elle se prononce et s'identifier au moyen de ses noms et prénoms ainsi que du nom de l'organisme qu'elle représente, le cas échéant ;
7. Que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les citoyens ;
7. Que le projet de règlement # 436-4 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité 4055, rue Principale, St-Cyrille-de-Wendover du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.stcyrille.qc.ca/> ;
8. Que les enregistrements et les procès-verbaux du conseils sont disponible, dès que possible sur le site internet de la municipalité.

St-Cyrille-de-Wendover,
Ce 3 août 2022.

Signé :

William Gélinas
Responsable de l'urbanisme

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Articles 420 et 431 du Code municipal)

RÈGLEMENT # 436-4 Modification article 30 – Valeur des terrains

Je, soussigné, résidant à Drummondville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant dix (10) copies aux endroits désignés par le conseil (réf. résol. # 3958.03.18) entre 12 h et 18 h, le 3 août 2022, soit :

- Bureau municipal & Site Web de la municipalité
- Près des kiosques postaux – domaine Hébert (rues Nathalie & Bélanger)
- Près des kiosques postaux – domaine des Bouleaux (rues Bernard & Alain)
- Près du kiosque postal – domaine du Chevreuil
- Près des boîtes aux lettres – domaine de l'Érablière
- Près des boîtes aux lettres – rue Delage
- Près des boîtes aux lettres – parc Gelase
- Près des boîtes aux lettres – rue des Lupins

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^{ème} jour d'août deux-mille-vingt-deux (2022).

Signé :

William Gélinas
Responsable de l'urbanisme